

## **ŒUFS - CONTRAT d'engagement AMAP - SAISON 16** **Du 11/05/2023 au 28/03/2024**

Les signataires du présent contrat s'engagent à :

- à adhérer à l'association « La clé des Champs »
- respecter les principes et les engagements suivants dans le cadre et le respect de la charte des AMAP

### **ENGAGEMENT**

L'adhérent :

- Accompagner et soutenir le producteur dans son activité et ses projets.
- Gérer ses retards et absences aux distributions.

Le producteur partenaire :

- Livrer toutes les quinzaines des œufs frais de qualité provenant de son poulailler en élevage biologique.
- Donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée de l'élevage, et accueillir les adhérents sur son exploitation lors d'une journée porte ouverte.
- Être transparent sur le coût de production et ses méthodes de travail.

### **ENGAGEMENTS COMMUNS**

Les partenaires s'engagent à partager les risques (aléas climatiques, ravageurs, et maladies) et—en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association. L'adhérent s'adapte donc à la production et aux divers aléas.

**En cas de stock partiellement insuffisant** le producteur devra prévenir l'AMAP dès qu'il en a connaissance, si possible plusieurs jours avant la livraison. L'AMAP en informera alors les adhérents par mail dans les meilleurs délais, l'adhérent accepte que la quantité livrée soit partagée entre tous les adhérents ayant un contrat œufs ou que la distribution soit annulée.

**En cas de situation exceptionnelle** (catastrophe climatique, etc.) : les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents à l'AMAP œufs, l'agriculteur partenaire, et le bureau de « La clé des Champs ».

### **LIVRAISONS**

Adresse : 20 rue Emile Boutrais à Fontenay sous bois le jeudi de 18h45 à 20h. Les dates sont identifiées dans les mails de l'amap par « semaine A ».

Le producteur ou son représentant assurera une livraison d'œufs dans de bonnes conditions et sera présent aux distributions selon ses possibilités.

**Il est impossible de rembourser des œufs non retirés ou de les prendre lors de la distribution suivante.**

**CODE PRODUCTEUR : OFRGGN01** (délivré par l'organisme ECOCERT)

L'adhérent est conscient que la taille des œufs varie en fonction de l'âge des poules.

Dossier complet comprenant :

- le ou les chèque(s) libellé(s) au nom de Marc CHAUVIN
- le contrat d'engagement signé (intitulé « contrat A ») avec vos coordonnées complètes et lisibles, y compris le mail.

A remettre à :

Association « La clé des Champs » Fontenay-sous-bois  
Et *La Ferme de la cour des lions (Marc Chauvin)*  
*6 rue du pavillon 77130 La Tombe tél : 01 64 31 33 45*

Françoise Barruel lors des distributions ou par courrier : F. Barruel, 11 rue Guynemer,  
94120 Fontenay sous Bois

# Contrat à remettre signé

Association « La clé des Champs » Fontenay-sous-bois  
Et La Ferme de la cour des lions (Marc Chauvin)  
6 rue du pavillon 77130 La Tombe tél : 01 64 31 33 45

## ŒUFS - CONTRAT d'engagement AMAP - SAISON 16 Du 11/05/2023 au 28/03/2024

### Modalités d'inscription :

- Vous pouvez vous inscrire pour 6, 12 œufs ou plus pour chaque distribution.
- Distributions de 17 dates (sauf l'été). Pensez à apporter vos boîtes d'œufs régulièrement.

**PRIX pour 6 œufs frais : 2,30 €.**

### Calendrier des 17 distributions du 11 Mai 2023 à 28 Mars 2024

Dates	11 mai	25 mai	8 juin	22 juin	6 juil	14 sept	28 sept	12 oct	9 nov	23 nov	7 dec	21 dec	18 jan	1 fév	29 fév	14 mars	28 mars
-------	--------	--------	--------	---------	--------	---------	---------	--------	-------	--------	-------	--------	--------	-------	--------	---------	---------

	Montant pour 6 œufs	Montant pour 12 œufs	Si vous souhaitez plus d'œufs*	MONTANT à régler
<b>Période 1 :</b> 11 mai au 12 octobre 2023	18,4 € (2,3€ x 8)	36,8€ (4,6€ x 8)	18,4 € x ... = ...	..... €
<b>Période 2 :</b> 9 novembre 2023 au 28 mars 2024	20,7 € (2,3€ x 9)	41,4 € (4,6€ x 9)	20,7 € x ... = ...	..... €
<b>Total à régler</b>			<b>Période 1 + 2 =</b>	..... €

\*x par 3 si 18 œufs, x par 4 si 24 œufs, x par 5 si 30 œufs, x par 6 si 36 œufs....

Nombre de distributions avant l'été : 5 (du 11 mai au 6 juillet 2023)

**Établir 1 à 2 chèques (au choix) à l'ordre de Marc Chauvin.**

### Modification du contrat

Une modification de contrat n'est possible que pour **augmenter** la quantité d'œufs.  
Un contrat peut être commencé à la 1<sup>ère</sup> distribution du mois en respectant un délai d'une semaine avant.

**Tous les chèques donnés aux producteurs ne peuvent être rendus.**

En cas de départ de l'association, il faudra proposer vos œufs à une autre personne.

NOM, Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone(s) : \_\_\_\_\_ Adresse eMail : \_\_\_\_\_

Je m'engage à prendre à chaque distribution pour (entourer le nombre choisi) :

- la saison 16 période 1 : 6 12 Autre quantité : \_\_\_\_\_

- la saison 16 période 2 : 6 12 Autre quantité : \_\_\_\_\_

- Stop à l'été : 6 12 Autre quantité : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Le \_\_\_\_\_

Nom et signature de l'adhérent  
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Signature du producteur Marc Chauvin

